

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

MONOGRAPHIE

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions
d'Inspecteur de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports

THEME :

Promotion de l'emploi et mobilisation des jeunes :
Contribution à l'étude des actions gouvernementales à la
définition et à la mise en oeuvre d'une stratégie de communication
efficace.

Présentée et soutenue par Mr. El Hadji Mansour SY

JUIN 1992

- D E D I C A C E -

A mon épouse patiente, compréhensive et généreuse ...

R E M E R C I E M E N T S

Mes remerciements très sincères à :

- . Monsieur Amadou Moustapha CAMARA Inspecteur de la Jeunesse et des Sports en retraite, en souvenirs des riches moments passés ensemble tout au long de la préparation et de la célébration de l'Année internationale de la Jeunesse.
- . Monsieur Chimère GUEYE Conseiller technique au Commissariat général à l'Emploi, pour son appui discret et efficace.
- . A mes Amis et Collègues de la 5e. Promotion originaires du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Niger, de la République Centrafricaine et du Sénégal.
- . A Nafi Secrétaire à l'INSEPS dont la seule grande disponibilité a permis la dactylographie de cette monographie.

A tous je dis un grand Merci !

	:		
	<u>Introduction générale</u>		4
	<u>Première Partie : SITUATION DE L'EMPLOI AU SENEGAL</u>		7
	<u>Section I : LES PLANS NATIONAUX DE CREATIONS D'EMPLOIS</u>		8
	I. Le plan d'urgence de créations d'emplois		9
	1.1. Dans le secteur public		9
	1.2. Dans le secteur privé salarié		9
	1.3. Dans le secteur privé non salarié		9
	II. Le plan à moyen terme de créations d'emplois		10
	2.1. Les mesures économiques		10
	2.2. Les mesures financières		10
	<u>Section II : LES NOUVELLES ORIENTATIONS ECONOMIQUES ET LEUR INCIDENCE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL</u>		11
	I. Le programme d'ajustement économique et financier à moyen et long terme (PAMLT)		11
	1.1. La Nouvelle Politique agricole (NPA)		12
	1.2. La Nouvelle Politique industrielle		12
	1.3. La Nouvelle Politique de l'Etat envers le secteur parapublic		13
	II. Le Programme d'ajustement économique et financier à moyen et long terme et l'emploi		14
	2.1. Incidences sur le marché du travail		14
	2.1.1. Les effets sociaux de la Nouvelle Politique agricole .		14
	2.1.2. Les effets sociaux de la Nouvelle Politique industrielle		15
	2.1.3. Les effets sociaux du désengagement de l'Etat		15
	2.2. Les Mesures spécifiques		16
	2.2.1. Les programmes d'insertion		16
	2.2.1.1. L'opération kiosque à pain		17
	2.2.1.2. Les magasins témoins		17
	2.2.1.3. Les projets GOPEC		17
	2.2.1.4. L'insertion des Diplômés d'Etudes supérieures		18
	2.2.1.5. Le secteur artisanal

2.2.2. Les programmes de ré-insertion	20
2.2.2.1. La ré-insertion des travailleurs émigrés	20
2.2.2.2. La ré-insertion des déflatés	20
2.2.3. Les placements	21
2.2.3.1. Le secteur public et parapublic	21
2.2.3.2. Le secteur privé	21
2.2.4. La convention nationale "Etat-Employeurs".....	22
2.2.4.1. Les stages en entreprise	22
2.2.4.2. La sénégalisation des emplois	22
2.2.4.3. La relève des agents retraitables	23
2.2.4.4. L'embauche directe	23
<u>Section III. - LES DISPOSITIFS</u>	24
3.1. Le cadre institutionnel	24
3.2. Les dispositifs incitatifs	24
3.2.1. Le code des investissements	24
3.2.2. Les domaines industriels	25
3.2.3. L'Office national de Formation professionnelle	25
3.2.4. La réforme du système bancaire	26
3.2.5. La réforme du code du travail	26
3.2.6. Le fonds national de l'emploi	27
3.2.7. Le fonds spécial pour l'emploi	27
3.2.8. Le fonds national de ré-insertion des rapatriés de la Mauritanie	27
<u>Deuxième Partie - QUELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DE L'EMPLOI DES JEUNES ?</u>	28
<u>Section I - POURQUOI UN RESEAU DE COMMUNICATION INTEGRE DANS LE DISPOSITIF D'INSERTION ?</u>	29
<u>Section II - ELEMENTS DE METHODOLOGIE</u>	31
2.1. La formulation du message	31
2.2. L'identification des cibles	31
2.3. La démarche	31
2.3.1. La mise en oeuvre d'une communication directe multidirectionnelle et interactive	32
2.3.2. La mise en oeuvre d'une communication indirecte diffuse et unidirectionnelle	32

2.3.3. La mise en place de cadre relais de concertation 32

Section III - EXEMPLES INDICATIFS

3.1. En matière de communication directe 34

3.1.1. L'information sensibilisation et concertation
en direction des jeunes 34

3.1.2. L'information sensibilisation et concertation
en direction des décideurs 34

3.1.3. L'information sensibilisation et concertation
en direction des partenaires du développement 35

3.1.4. L'information/réflexion débats 35

3.2. En matière de communication indirecte 35

Section IV - QUELLE PLACE POUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES (ASC) ? 37

4.1. La fonction d'encadrement économique en matière
d'insertion des jeunes 37

4.2. Eléments de base de la nouvelle stratégie proposée 38

CONCLUSION GENERALE 40

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 42

INTRODUCTION GENERALE

S'il fallait commencer par fixer les traits saillants de l'Economie sénégalaise depuis l'Indépendance, l'on pourrait retenir trois grandes étapes caractérisées par trois mouvements à durée inégale :

- une période de 1960 à 1972
- une période de 1972 à 1980
- une période de 1980 à 1982.

Chacune de ces périodes correspond, soit à des conditions climatiques particulières, soit à une certaine évolution de l'environnement international ou à une orientation spécifique de la politique économique du pays. Ces deux paramètres restent des facteurs fondamentaux :

- 1°/ - La période de 1960 à 1972 est caractérisée par des conditions climatiques favorables et est marquée par un niveau appréciable des prix des matières premières ainsi que par l'existence de débouchés certains pour nos principaux produits d'exportation.
- 2°/ - La période de 1972 à 1980 est globalement marquée par un déficit chronique pluviométrique entraînant une instabilité de l'évolution de la production. Elle se singularise aussi par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 et le renchérissement des prix des biens d'équipement importés.
- 3°/ - De 1980 à 1982, après une première période marquée par des déséquilibres aigus au niveau des finances publiques et de la balance de paiements, se dessinent les premiers résultats des politiques d'ajustement structurel mis en oeuvre.

C'est dans ce cadre que l'Etat a mis en oeuvre plusieurs plans nationaux pour la promotion de l'emploi des jeunes.

Sans prétendre procéder à une évaluation exhaustive de ces initiatives, nous allons, dans le cadre de cette monographie, esquisser une étude des actions gouvernementales depuis 1960.

C'est ainsi que nous allons :

- dans une première partie, tenter de faire la situation de l'emploi au Sénégal (les plans nationaux de création d'emploi, les nouvelles orientations économiques et leurs incidences sur l'emploi des jeunes, les dispositifs incitatifs et cadre institutionnel) ;
- dans une seconde partie, tenter de contribuer à la définition d'une stratégie de communication autour de l'emploi (nécessité du réseau, éléments de méthodologie, exemples indicatifs, place des associations sportives et culturelles ...).

L'on se rend donc compte qu'il faut, pour les techniciens du Ministère de la Jeunesse et des Sports, maîtriser la première partie avant de tenter d'élaborer une stratégie de communication efficace.

Tout au long de cette étude, nous avons rencontré plusieurs problèmes d'ordre méthodologiques :

- difficultés de disposer de données exactes sur l'emploi compte tenu de son caractère dit très sensible ;
- inexistence de statistiques homogènes sur la population active et le chômage ;
- réserve des fonctionnaires rencontrés dans les services centraux se traduisant la plupart du temps par ^{un}non respect des engagements pris.

Malgré toutes ces contraintes, qui justifient d'ailleurs en partie le bas niveau d'information des agents des services centraux autour des programmes d'insertion, cette monographie aborde une question de fond en matière de promotion de l'emploi et de mobilisation des populations.

Pour le technicien de la jeunesse et des sports, la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication au sein du mouvement associatif constitue un défi majeur à relever.

Première Partie :

- SITUATION DE L'EMPLOI AU SENEGAL -

Section I : LES PLANS NATIONAUX DE CREATION D'EMPLOIS

Au début des années 60, le problème de l'emploi était faiblement intégré dans les plans nationaux de développement économique et social ; l'accent était alors mis sur la politique de formation comme seul moyen indiqué pour assurer une participation efficace des nationaux à l'œuvre de développement.

Force est de reconnaître que cette politique de formation a contribué intensément à la valorisation qualitative des ressources humaines nationales ; cependant elle a, en même temps, conduit à deux contradictions majeures :

- soit qu'elle n'ait pas pu répondre aux exigences du système productif ;
- soit que les instruments mis en place n'aient pas pu absorber totalement cette main d'œuvre surqualifiée.

Ainsi, vers la fin des années 70, face au problème que constituait le chômage des diplômés de l'Enseignement supérieur (D.E.S.), le Gouvernement a proposé la prise en compte de la variable emploi dans le VIe. plan de développement économique et social (1981/1985).

Parmi les objectifs retenus, l'on retient :

- la stabilisation des emplois existants, en particulier dans le secteur moderne ;
- la sénégalisation des emplois ;
- le soutien du développement du secteur non structuré urbain ;
- l'opération d'un ajustement quantitatif et qualitatif des sortants du système de formation aux besoins de l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, un conseil interministériel sur l'emploi s'est tenu en juin 1984, au sortir duquel, des plans nationaux de création d'emplois ont été adoptés ; il s'agit :

- du plan d'urgence de création d'emplois ;
- du plan à moyen et long terme de création d'emplois.

I - Le plan d'urgence de création d'emplois

Conformément aux objectifs du sixième plan (VIe. Plan), le plan d'urgence s'était fixé comme buts :

- d'assurer l'insertion des diplômés de l'Enseignement supérieur dans le secteur privé salarié et dans les secteurs publics et parapublics ;
- la création d'un nombre substantiel d'emplois en faveur des bacheliers, des diplômés de fin d'étude moyenne, des techniciens et des jeunes sans diplôme ;
- l'organisation des stages dans les entreprises ;
- la réinsertion des émigrés qui rentrent au Sénégal.

Pour ce faire, plusieurs programmes ont été mis sur pied.

I.1 - Dans le secteur public

A ce niveau deux programmes ont été initiés :

- la relève de l'assistance technique,
- le remplacement des agents retraitables.

I.2 - Dans le secteur privé salarié

Trois programmes ont été retenus :

- la sénégalisation des emplois,
- les stages en entreprise,
- le programme de "contrat de solidarité" qui concerne la récupération des heures complémentaires et la relève des agents en âge de faire valoir leur droit à une pension de retraite.

I.3 - Dans le secteur privé non salarié

Il s'agit de la réalisation de petits projets financés par l'Etat et la SONAGA au profit exclusif des diplômés d'études supérieures ; ce programme est communément connu sous le nom d'opération maïtrisards.

Ce qu'il faut signaler, c'est que la plupart des programmes du plan d'urgence revêtaient un caractère coercitif ; c'est le cas du volet "sénégalisation" où plusieurs stratégies ont été adoptées pour en permettre l'exécution :

- les emplois d'homologues : système qui consistait à exiger de tout employeur soumettant pour visa un contrat de travail c'étranger, le recrutement d'un diplômé d'études supérieures ;
- les pépinières de cadres : opération qui consistait à exiger à tout employeur présentant une demande de visa portant sur plusieurs contrats d'étrangers, et en contrepartie, la prise en stage pré-emploi des diplômés susceptibles de les remplacer.

II - Le plan à moyen terme de créations d'emplois

Le plan s'était fixé pour objectif la promotion de l'emploi dans l'économie et la sauvegarde des emplois existants. Pour ce faire, des mesures économiques et financières ont été prises ;

II.1 - Les mesures économiques :

Il s'agissait :

- de la réforme de l'assiette des cotisations sociales,
- du réaménagement du code des investissements,
- de l'incitation à la création d'entreprises.

II.2 - Les mesures financières :

L'on pouvait noter :

- l'allocation de prêts remboursables aux entreprises qui ont des difficultés financières pour éviter les compressions ;
- l'instauration d'une prime à la création d'emplois pour encourager les employeurs désireux de créer des emplois.

Section II - LES NOUVELLES ORIENTATIONS ECONOMIQUES
ET LEUR INCIDENCE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Les racines profondes des difficultés sont à rechercher au delà des seuls éléments conjoncturels, (chocs pétroliers, taux d'intérêts élevés ...) c'est-à-dire au sein même du système d'organisation socio-économique caractérisé entre autres par :

- une vulnérabilité croissante des produits de l'économie à l'égard des variables exogènes (climat, cours mondiaux, taux d'intérêt ...) ;
- une épargne nationale presque nulle ;
- un taux de croissance démographique élevé (2,9 % par an) ce qui entraîne un doublement de la population en 24 ans ;
- une inégale répartition spatiale de la population (densité de 35 habitants/km² au niveau national à 2 728 habitants/km² à Dakar, 06 habitants/km² pour la région de Tambacounda).

Ces quelques caractéristiques de l'économie sénégalaise constituent, entre autres, autant de contraintes que la politique économique doit desserrer en vue d'assurer une croissance harmonieuse ; c'est dans ce cadre que le Sénégal a mis en place, sous l'injonction du Fonds monétaire international (F.M.I.) et de la Banque Mondiale (B.M.), un programme d'ajustement économique et financier à moyen et long terme (P.A.M.L.T.) 1985/1992.

I. - Le programme d'ajustement économique et financier
à moyen et long terme (PAMLT)

Avec le PAMLT, le Gouvernement déclare s'engager à faire face aux multiples déséquilibres qui affectaient, à la fin des années 1970, les secteurs économique et financier du pays ; c'est ainsi qu'il s'est résolu à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de l'efficacité des investissements
- la sauvegarde des bases à long terme de la croissance

- la poursuite de l'assainissement à moyen terme des finances publiques
- l'atténuation des contraintes structurelles pesant lourdement sur l'économie sénégalaise.

Les instruments de cette politique d'ajustement ont été progressivement mis en place : à cet effet, les politiques sectorielles font l'objet de mesures pratiques d'application.

I.1 - La Nouvelle Politique agricole (N.P.A.)

Elle se réalise à travers les directions suivantes :

- une réorganisation du monde rural visant une plus grande responsabilité des paysans,
- une redéfinition du rôle des sociétés d'encadrement rural,
- une mise en place d'une politique de gestion et de redistribution des facteurs de production,
- une application d'une politique de prix incitatifs,
- l'application de cette série de mesures dans un environnement écologique protégé.

I.2 - La Nouvelle Politique industrielle (N.P.I.)

Elle vise le redressement du secteur industriel en lui redonnant son dynamisme, par l'accroissement de la compétitivité des entreprises industrielles. Dans ce cadre, 1986 a été celle des grandes réformes institutionnelles devant contribuer au changement de l'environnement industriel et aboutir à la relance de la production et de l'emploi.

En effet, durant cette période, il a été entrepris :

- la suppression des restrictions quantitatives et la libéralisation des prix,
- la réforme tarifaire,
- la mise en place des instruments de promotion des entreprises,
- la réforme du code des investissements,
- l'allègement des contraintes institutionnelles et réglementaires pesant sur les entreprises,

- des mesures d'accompagnement (la création de l'agence de promotion industrielle (A.P.I.), la création du fonds de restructuration industrielle.

I.3 - La nouvelle politique de l'Etat envers le secteur parapublic

La situation économique internationale étant devenue de plus en plus difficile, il en a résulté l'amplification de certains problèmes liés à l'intervention de l'Etat ; en effet, ayant constaté que l'engagement de l'Etat dans la vie économique représente un coût assez élevé pour les finances publiques, et que le secteur parapublic dans son ensemble présente un déséquilibre inquiétant en dépit des efforts de redressements, s'est posé alors la question de l'efficacité de l'intervention de l'Etat.

C'est en réponse à cela que la politique de l'Etat vis-à-vis du secteur parapublic a été révisée.

La nouvelle politique de l'Etat a pour objectif principal déclaré de "gérer moins mais gérer mieux" :

- gérer moins par un désengagement de l'Etat des activités pour lesquelles son engagement ne se justifie plus,
- gérer mieux par le redressement des entreprises encore sous tutelle de l'Etat et par l'amélioration de leurs systèmes d'information et de contrôle.

Telle est la réorientation de la politique d'intervention de l'Etat, avec pour but essentiel de ramener l'Etat à ses tâches prioritaires, à savoir :

- créer un cadre favorable pour accroître l'efficacité de la gestion des ressources de la nation,
- inciter et donner des possibilités aux nationaux de participer à l'oeuvre de développement économique et social.

Mais quels sont les résultats issus de tous ces efforts exceptionnels consentis dans le cadre du programme d'ajustement ? Peut être le saurons nous en fin 1992, toutefois, le Gouvernement a décidé d'améliorer les

conditions d'application de la politique d'ajustement et de réduire autant que possible son coût social.

II - Le programme d'ajustement économique et financier à moyen et long terme (PAMLT) et l'emploi

En décidant en fin 1984 d'intensifier les mesures de redressement économique et financier prévues depuis 1979, par la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel concernant la période de 1985/1992, le Gouvernement entendait faire disparaître de son économie un certain nombre de déséquilibres accumulés depuis deux décennies. Cependant, l'exécution de ce programme a entraîné des effets sociaux importants liés en particulier à la redistribution des rôles entre les secteurs public, parapublic et privé, à l'impact des nouvelles politiques agricole et industrielle, et à l'assainissement des finances publiques.

II.1 - Incidences sur le marché du travail

A côté des résultats obtenus au plan économique par la mise en oeuvre du PAMLT, il convient d'indiquer que de très dures conséquences sociales ont été constatées. En outre, ces différentes politiques sectorielles ont entraîné le dépérissement total ou partiel des sociétés d'encadrement rural et la restructuration des entreprises industrielles.

II.1.1 - Les effets sociaux du N.P.A

Il n'est pas superflu de répéter que le désengagement de l'Etat a entraîné le dépérissement total ou partiel des sociétés d'encadrement rural et la déflation du personnel. En effet, deux importantes sociétés ont disparu dès 1985 :

- la Société d'Approvisionnement du Monde rural (SONAR) dissoute par la loi 85-13 du 25 février 1985,
- la Société des Terres neuves (STN) dissoute par la loi n° 85-24 du 25 février 1985.

La Société pour le développement de la zone sylvo-pastorale (SEDESP) verra son statut modifié et de façon relative de même que l'Institut séné-

galais de Recherche agricole 'ISRA) où il est visé une adéquation entre moyens financiers et programme de recherche. La disparition ou la baisse d'activité intéresse d'autres sociétés d'encadrement rural (SODEVA,

...) ce qu'il faut retenir c'est que, dans tous les cas, la disparition ou la réduction de l'activité a pour première incidence la mise en chômage de nombreux agents. Le nombre de personnes réellement mis en chômage dans les sociétés de développement rural s'élève environ à près de 2 600 personnes. Toutefois, il faut noter que les pertes d'emplois ne constituent qu'une infime partie des problèmes (faiblesse des revenus ruraux, baisse de la productivité, du travail, émigration vers les villes ...).

II.1.2 - Les effets sociaux de la Nouvelle Politique Industrielle (NPI)

Dans le cadre de la NPT, la stratégie destinée à accroître la productivité et la compétitivité du secteur par des réformes du système de protection, les mesures de restructuration et de modernisation de l'appareil de production constituent autant de mesure qui ont des effets directs sur l'emploi.

A titre d'exemples, dans la région de Dakar qui concentre 80 % des activités économiques, le nombre de travailleurs licenciés pour motif économique indique l'étendue des difficultés que traverse le secteur industriel. Le résultat des enquêtes effectuées par le Service des Statistiques entre 1981/82 et 1986 indique que le nombre d'établissement est passé de 2 929 unités à 2 335. L'ampleur du phénomène n'est même pas encore correctement évaluée et les prévisions de la Société "Boston Consulting Group" qui estime les pertes d'emplois entre 1 000 et 5 000 suite à l'application de la NPI risquent d'être largement dépassées.

II.1.3 - Les effets sociaux du désengagement de l'Etat

Dans le cadre de l'assainissement de la situation financière de l'Etat, l'objectif de réduction de la part excessive des recettes courantes consacrées aux traitements et salaires se traduit par la stabilisation des effectifs de la Fonction publique à son niveau actuel.

Parmi les mesures prises l'on signale :

- concernant les dépenses de personnel, elles devront être contenues au cours des prochaines années avec un taux de croissance de 5,6 % ;

- l'appurement des effectifs de la Fonction publique ;
- la limitation du recrutement pour l'essentiel aux seules écoles de formation et la limitation des entrées dans ces écoles et récemment une non obligation de recruter les sortants des écoles de formation dans la Fonction publique. ;
- la limitation des augmentations de salaires aux seuls glissements catégoriels.

Le résultat le plus immédiat a été qu'il n'y a pas eu d'augmentation nette des effectifs : une chute était même envisagée par le départ volontaire des agents et les effectifs sont passés de 70 249 agents en 1983 à 67 613 en 1987. Le même phénomène est observé pour le secteur parapublic.

Ces mesures draconiennes de restriction des possibilités d'emploi public touchent particulièrement les jeunes diplômés des universités et la situation est rendue dramatique par la faible capacité du secteur privé à créer des emplois.

II.2 - Les mesures spécifiques

Dès le début des années 1980, l'économie sénégalaise a montré ses faiblesses et son incapacité à fournir des emplois en nombre important. Face à cette situation, l'Etat a tenté diverses solutions et nous allons nous apesantir sur l'une d'elles appelée "emploi non salarié" et qui avait pour objectif l'insertion des jeunes dans les circuits économiques et la réinsertion des déflatés dans la vie active.

Le principe consiste à créer de petites sociétés co-gérées par deux ou plusieurs personnes appartenant aux catégories cibles ci-dessus désignées.

Inaugurant ainsi l'ère d'une nouvelle conception de l'emploi, celle du promoteur d'entreprise, cette opération avait pour but d'imposer un changement d'attitude à toute la population en cultivant l'esprit d'entreprise et d'initiative afin de promouvoir un nouveau type d'opérateur économique.

II.2.1 - Les programmes d'insertion

Il est difficile d'inventorier, de façon exhaustive, l'ensemble des actions d'insertion entreprises au Sénégal dans la mesure où plusieurs organismes interviennent dans le domaine.

Dans les centres urbains, on peut citer les opérations kiosques à pain, l'opération magasin témoin, les actions en faveur des diplômés de l'enseignement supérieur. Dans le milieu rural, on peut citer les actions menées par le groupe opérationnel permanent d'étude et de concertation (GOPEC), les organisations non gouvernementales et les associations locales.

II.2.1.1. - L'opération kiosque à pain

Compte tenu de l'importance du pain dans l'alimentation urbaine, l'Etat avait jugé nécessaire d'organiser la vente en imposant ~~des~~ boulangères de vendre elles/^{mêmes} le pain par le biais de kiosque spécifique. Par ce biais, plusieurs milliers d'emplois ont été créés.

II.2.1.2. - Les magasins témoins

L'Etat a mis en place ce programme en 1975 au profit des sortants du Centre technique de formation professionnelle (CTFP) au moment où les nationaux étaient absents des circuits de distribution des biens de consommation.

En plus de la résorption de ces cas de chômage, trois autres objectifs étaient poursuivis :

- la rationalisation des circuits de distribution en particulier pour les biens de première nécessité ;
- l'initiation de jeunes sénégalais à l'exercice des professions commerciales qui ne semblaient guère avoir leur faveur ;
- l'élimination progressive de la main mise étrangère sur le commerce de détail et la réduction de ce fait, de l'évasion monétaire résultant des transferts de bénéfices par les commerçants détaillants étrangers.

II.2.1.3 - Les projets GOPEC

Le Groupe opérationnel permanent d'Etude et de Concertation (GOPEC) a été créé par décret n° 80.313 du 18 juillet 1980 avec comme objectif :

- d'inventorier et de coordonner l'ensemble des actions émanant des jeunes ou à entreprendre en leur faveur ;

- d'aider les jeunes à élaborer et à mettre en oeuvre des projets ;
- de rechercher, en rapport avec les structures compétentes, les voies et moyens permettant l'accomplissement de sa mission pour la promotion économique et sociale des jeunes.
- de favoriser la mise en place d'un système de crédits pour les petits et moyens projets.

Aucune évaluation exhaustive n'étant faite sur ce projet, il est vraiment très difficile de mesurer son impact sur la création d'emploi ; selon les informations disponibles, ces projets GOPEC auraient financé environ 220 projets et auraient généré 5 500 emplois avec un ratio investissement effectif égal à 264 000 F (1).

II.2.1.4 - L'insertion des diplômés d'études supérieures

Pour favoriser l'insertion des diplômés d'enseignement supérieur titulaires d'une maîtrise en droit ou en économie, le Gouvernement a démarré en août 1982 cette opération après concertation avec les organisations d'employeurs.

Trois volets furent retenus :

- les stages d'entreprises,
- la création de petites entreprises
- l'encadrement des PME - PMI.

Les stages en entreprise :

Entamés dans le cadre d'une convention entre le Chef d'entreprise et les stagiaires avec l'approbation de l'Etat, ce volet qui s'est déroulé de 1983 à 1986 a permis l'insertion définitive de 117 stagiaires sur 166. Les stagiaires percevaient une allocation mensuelle de stage de 60 000 F et l'Etat accordait aux entreprises une ristourne mensuelle par stagiaire de 25 000 F.

L'encadrement des PME

Confié à la Société nationale d'Etudes et de Promotion industrielle (SONEPI), ce volet visait à pallier l'insuffisance du nombre de cadres

Source : Rapport introductif Symposium national sur l'emploi Dakar 15-18/7/91

administratifs juridiques et financiers au niveau des PME sénégalais. Il s'agissait donc de placer auprès des chefs d'entreprises, à titre de conseillers en gestion, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur avec comme objectif une insertion ultérieure.

Sur les 29 diplômés d'enseignement supérieur concernés, aucun n'y est resté.

La création de petites et moyennes entreprises

L'objectif était de créer des PME cogérés par deux ou plusieurs diplômés de l'Enseignement supérieurs ; il appartenait à la SONAGA d'identifier les secteurs porteurs, de faire les études de factibilité et de s'occuper de l'encadrement et du suivi des projets.

La première génération (1982/83) comportait des projets concernant les secteurs de la boulangerie, du commerce et du transport. La seconde et la troisième génération (1985/86) comportait en plus des secteurs cités, le maraîchage, la pêche artisanale, le mareyage, la bijouterie ... La quatrième génération comprenait, en plus des secteurs du transit, de l'imprimerie, de la réparation mécanique et de l'emboûche bovine. En l'absence d'une évaluation exhaustive de l'opération, les renseignements actuellement disponibles indiquent que 463 emplois de DES ont été créés et 1 748 emplois non DES comme effets induits.

II.2.1.5. - Le secteur artisanal

Les actions d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel initiées par la SONEPI et la SONAGA grâce au fonds de soutien de l'artisanat ont débuté en 1986.

D'une manière générale, les évaluations de ces différents projets n'existent pas ou n'étaient pas disponibles au moment où s'effectuait ce travail de recensement. Il est donc difficile à priori, de mesurer l'impact global en terme d'emplois créés pour les jeunes.

Ce qu'il faut aussi retenir, c'est que la plupart de ces projets sont confrontés aux problèmes suivants :

- a) - le taux de survie des projets une fois le financement effectué n'est pas connu ;

- b) - les structures de financement ne disposent pas de moyens pour procéder à l'évaluation financière.

II.2.2. - Les programmes de réinsertion

II.2.2.1. - La réinsertion des travailleurs émigrés

Pour favoriser le retour des émigrés, le Sénégal et la France ont entrepris ce programme de réinsertion qui a permis la mise en place de deux lignes de crédit d'un montant respectif de 150 millions et 500 millions de F CFA. La première ligne de crédit a permis de financer dix émigrés et depuis, les conditions d'accès de la ^{deuxième} ligne de crédits sont devenues plus restrictives (justifier d'un travail rémunéré en France pendant au moins 18 mois, d'un casier judiciaire vierge et d'un premier dossier de réinsertion postérieur au 1er janvier 1986).

Les émigrés qui veulent rentrer et qui remplissent les critères d'elligibilité disposent de deux possibilités :

- les petits projets avec un plafond de vingt millions et un apport personnel de 20 % remboursable sur 5 années à un taux de 11 % ;
- les micro-projets dont le financement se limite au fonds de roulement remboursable dans l'année, le plafond est fixé à deux millions à un taux de 6 %.

Vingt et un émigrés ont pu bénéficier de cette deuxième ligne de crédit qui a intéressé tous les secteurs économiques y compris le secteur agricole.

Le fonds national de l'emploi constitue également un relais essentiel dans les dispositifs d'accompagnement mis en place.

II.2.2.2. - La réinsertion des déflatés

Le programme mis en place essentiellement pour absorber le personnel déflaté des sociétés d'encadrement rural a permis la réinsertion de cinq agents dans un projet de négoce de produits agricoles et de la mer à Saint-Louis, le lancement de deux projets de pêche à Mbour, d'un projet d'embauche bovine et d'un projet pour le groupement des transports de produits agricoles et marchandises. Dix huit déflatés furent insérés ensuite dans le secteur du maraîchage et de l'embauche bovine (cf. P.V. du Comité de Prêt du Fonds national de l'Emploi).

Il ressort de ces résultats que les effets de cette opération (132 emplois permanents) sont presque inexistantes si l'on se réfère au volume important de compression.

II.2.3 - Les placements

II.2.3.1 - Le secteur public et para-public

Durant les deux décennies qui ont suivi l'avènement du pays à l'indépendance, on a assisté à un accroissement continu du taux des effectifs de la Fonction publique et à la création de centaines d'écoles de formation. Sur injonction du FMI et de la Banque mondiale, le Gouvernement a mis en place la cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale, ce qui a entraîné une diminution de l'aptitude de l'Etat à créer des emplois. On peut citer à titre d'exemple que le nombre de diplômés de l'Enseignement supérieur recrutés dans la Fonction publique est passé de 467 en 1982 à 234 en 1986 ; en terme d'effectifs, l'on a enregistré une chute nette des effectifs qui sont passés de 70 249 en 1983 à 67 613 en 1987.

Dans le secteur parapublic, le personnel permanent est passé de 11 000 en 1976 à 17 885 en 1986. Le programme ayant retenu la planification des effectifs du parapublic à environ 20 000 agents, les effectifs sont passés de 21 939 en 1983 à 20 105 en 1987.

Les résultats du programme d'incitation au départ volontaire n'étant pas disponibles, il m'a été difficile de le présenter et décrire les premiers effets constatés.

II.2.3.2 - Le secteur privé

Si l'on se réfère aux chiffres disponibles en janvier 1981, le Comité interministériel des investissements a recensé environ 4 251 emplois créés pour la période de 1976 à 1980. Cependant, les effets négatifs de la Nouvelle Politique industrielle (NPI) ont agi négativement sur la création d'emplois. En outre, les offres d'emplois satisfaites reflètent beaucoup de disparités entre régions et surtout une tendance générale à la baisse. 2 507 emplois créés en 1982 et 815 seulement en 1987.



II.2.4 - La Convention nationale "Etat-Employeur"

Son but est d'organiser l'ensemble des rapports entre l'Etat et les employeurs en vue d'unir leurs forces pour une plus grande promotion de l'emploi. Les actions prévues concernent :

- les stages en entreprise,
- la sénégalisation des emplois,
- la relève des travailleurs retraitables,
- la création d'emplois.

II.2.4.1 - Les stages en entreprise

Ils ont pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes au sein des entreprises ; à ce titre, on distingue :

- des stages d'apprentissage qui visent à donner ou compléter les connaissances générales et professionnelles des jeunes peu ou pas scolarisés ,
- les stages de qualification dont l'objectif est de donner aux candidats titulaires du BFEM et du BAC et autres diplômes intermédiaires, l'occasion d'acquérir une qualification professionnelle ;
- les stages d'insertion qui visent à permettre aux diplômés de l'Enseignement supérieur d'acquérir une qualification professionnelle ;
- les stages de mise à niveau qui s'adressent aux titulaires de diplômés techniques et professionnels pour les permettre d'acquérir un complément de formation théorique et pratique nécessaire pour les élever au niveau professionnel d'emplois déterminés.

I.2.4.2 - La Sénégalisation des emplois

Les employeurs ont signé avec l'Etat une convention dans laquelle il est indiqué que :

- la sénégalisation des emplois se fera sur la base de la promotion interne ou par voie de recrutement externe ;

- les emplois familiaux ne sont pas considérés comme emplois à obligation de sénégalisation.

II.2.4.3 - La relève des agents retraitables

L'article 21 de la convention indique que les employeurs membres des organisations patronales devraient procéder à la relève des travailleurs en âge de faire valoir leurs droits à la retraite par le recrutement de jeunes diplômés.

II.2.4.4 - L'embauche directe

A côté de ces programmes précités, les employeurs s'engagent aussi à recruter des demandeurs d'emplois dans le but d'aider l'Etat à lutter contre le chômage.

Signée le 13 août 1987, la mise en application de la convention s'est confrontée au problème de la couverture sociale des stagiaires (refus des IPM de les prendre en charge). Les négociations avec les Compagnies d'Assurances et de la Caisse de Sécurité sociale (pour la couverture en matière de maladies professionnelles et accidentelles) laissent en suspens des problèmes qui gênent considérablement le démarrage effectif de la convention.

Cependant, le programme de stage a permis l'insertion de neuf (9) DES et cinq (5) employés, tandis que le programme d'embauche a permis le recrutement de quatre (4) DES.

L'on note en conclusion partielle que le programme le plus intéressant aux yeux des employeurs est le stage en entreprise ; quant à la sénégalisation et au programme de relève des agents retraitables, ils se heurtent à un certain nombre de contraintes organisationnelles des entreprises.

SECTION III - LES DISPOSITIFS

III.1 - Le cadre institutionnel

Au Sénégal la conduite de la politique de l'emploi était confiée successivement :

- au Secrétariat d'Etat à l'Emploi dissout en 1985 ;
- à la Direction de l'Emploi de l'ancien Ministère de la Fonction publique de l'Emploi et du Travail ;
- à la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (auprès du Secrétariat général de la Présidence de la République Décret 87 104 du 17.11.1987)
- au Commissariat général à l'Emploi (décret n° 91.448 du 08.04.91).

La mise en place de la DIRE puis du Commissariat général à l'Emploi répond au souci de coordonner toutes les différentes politiques d'emplois initiées par les départements ministériels, ce qui explique que les missions suivantes soient retenues entre autres :

- l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre de la politique générale de l'emploi ;
- la conception, la réalisation et le suivi des actions relatives à l'insertion et la réinsertion professionnelle.

III.2 - Les dispositifs incitatifs :

III.2.1 - Le codes investissements (loi 87-25 du 18 août 1987)

Dans le but d'encourager les entrepreneurs nationaux et étrangers à investir tout un arsenal de mesures fiscales ont été mises en place à travers le code des investissements pour garantir la rentabilité des investissements.

En plus de son volet promotion de l'investissement, le code des investissements intègre le volet création de nouvelles entreprises et d'emplois. C'est ainsi que, conformément au décret 88-256 du 11 mars 1988 précisant les objectifs en matière d'emploi et de formation, les promoteurs

de projets à agréer sont tenus de fournir des informations détaillées portant sur :

- la structuration de la main d'oeuvre,
- la répartition de cette main d'oeuvre,
- les besoins en main d'oeuvre,
- le plan de formation des travailleurs.

L'innovation essentielle apportée par la réforme du code des investissements consiste dans la création d'un guichet unique institué par décret 87.1581 du 30 décembre 1987.

III.2.2- Les domaines industriels

C'est la loi 77.91 qui définit en son article premier le domaine industriel comme étant un centre d'animation doté de moyens d'encadrement et d'assistance technique et financière, destiné à favoriser l'implantation et le développement en un même lieu, de PME sénégalaises de production et de services industriels.

Sous la supervision de la SONEPI, le Gouvernement sénégalais a déjà implanté des domaines industriels avec des hangars prêts à accueillir ces projets.

III.2.3 - L'Office national de Formation professionnelle

C'est à l'issue du conseil interministériel du 07 juillet 1980 que la décision a été prise de créer un organisme chargé de promouvoir, de coordonner et contrôler la formation-professionnelle et de provoquer la contribution nationale nécessaire pour financer le système.

Il faudra attendre la loi 86-44 du 11 août 1986 pour que l'ONFP voit le jour et qui fixe à l'ONFP les missions suivantes :

- d'aider le Gouvernement à déterminer et à mettre en oeuvre les objectifs sectoriels de formation ;
- d'assister les organismes publics et privés dans la réalisation de leurs actions de formation et d'en contrôler les résultats ;
- de réaliser ou de faire réaliser des études sur l'emploi, la qualification professionnelle et continue, en collaboration avec les organismes intéressés ;

- de coordonner les interventions par branche professionnelle, par action prioritaire en s'appuyant sur les structures existantes ou à créer ;
- de coordonner l'action en matière de formation professionnelle des organismes bilatéraux et multilatéraux.

C'est le décret 87.955 du 21 juillet 1987 qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ONFP.

III.2.4 - La réforme du système bancaire

En plus des mesures destinées à promouvoir le financement du développement économique, la Banque centrale a mis en place un dispositif visant à faciliter l'accès des PME au crédit bancaire. Il s'agit essentiellement de :

- l'admission au refinancement de la BCEAO des crédits d'investissements consentis par les banques primaires aux PME à concurrence de 90 % du coût du projet ;
- la simplification de la procédure de mobilisation auprès de la Banque Centrale des concours consentis par les banques aux PME lorsque ceux-ci n'exèdent pas 30 millions ;
- l'éligibilité au taux d'escompte préférentiel (T.E.P.) de la BCEAO, des PME dont l'encours de crédit ne dépasse pas 30 millions ;
- l'octroi de 60 % des crédits de l'économie aux nationaux ;
- l'étude de la restructuration du système bancaire pour une plus grande rationalisation du crédit.

III.2.5 - La réforme du code du travail

Sur injonction de la Banque mondiale et du FMI, la réforme du ^{code du} travail est présentée comme un dispositif incitatif seul susceptible de placer les entreprises dans un environnement apte à favoriser la relance de leurs activités. Cette démarche est combattue par les syndicats de travailleurs dont les acquis arrachés de haute lutte sont menacés.

L'autre innovation introduite par la réforme du code du travail réside dans la suppression du monopole du placement jusque là dévolu au service de la main-d'oeuvre dont une réorganisation profonde est envisagée.

III.2.6 - Le Fonds national de l'Emploi (FNE)

Institué par décret 87.1403 du 17 novembre 1987, le FNE a pour mission la promotion de l'emploi par le financement de projets productifs. Sont éligibles au FNE :

- les salariés touchés par les procédures collectives de licenciement économique dans les trois ans suivants leur licenciement ;
- les agents de l'Etat cessant volontairement leur fonction cinq ans avant l'ouverture de leurs droits à la pension dans un délai d'un an suivant la cessation de leur fonction ;
- les émigrés dans l'année suivant leur retour définitif au Sénégal ;
- les diplômés de l'Enseignement supérieur dans les deux ans suivant l'obtention d'un diplôme de fin de deuxième cycle ou l'équivalent.

Le Fonds national de l'Emploi dispose des organes suivants :

- le Conseil d'Administration du Fonds,
- le Comité de prêt,
- le Secrétariat du fonds.

III.2.7 - Le Fonds spécial pour l'Emploi (FS) créé en 1988.

La population visée est la suivante :

- le secteur d'économie populaire,
- les non diplômés justifiant d'une qualification professionnelle,
- les diplômés du secondaire,
- les titulaires de diplômes à caractère technique et professionnel.

III.2.8 - Le Fonds national de réinsertion des rapatriés de la Mauritanie

Créé en 1990, le Fonds national de réinsertion a pour population cible :

- les rapatriés de la Mauritanie (27 000 éligibles)
- les réfugiés mauritaniens associés à des rapatriés
- les Sénégalais non rapatriés désireux d'employer dans leur projet des rapatriés.

Deuxième Partie - QUELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR
DE L'EMPLOI DES JEUNES ?

+ Section I - POURQUOI UN RESEAU DE COMMUNICATION INTEGRE
DANS LE DISPOSITIF D'INSERTION ?

Ce bref survol du cadre de référence met en évidence l'existence d'une nouvelle ère dans le processus de développement économique et social du pays. Il s'agit bien d'une situation nouvelle qui fait appel, non seulement à de grands efforts de planification, mais à une grande mobilisation des jeunes. En effet, ce processus de développement engagé et dont l'objectif déclaré est la gestion optimale de l'environnement en général et de l'emploi en particulier, doit aboutir à un changement des comportements mais surtout à la naissance et à la maturation d'une autre mentalité en milieu jeune, caractérisée par un véritable esprit entrepreneurial.

L'on mesure, dès lors, toute l'importance qu'il faut accorder à la définition et à la mise en oeuvre d'un réseau de communication efficace et efficient inexistant aujourd'hui dans le dispositif d'insertion actuel. Pour s'en convaincre, il suffirait d'interroger les jeunes regroupés dans le mouvement associatif et qui ignorent même jusqu'à l'existence de tel ou tel programme d'insertion ; mais pouvait-il en être autrement quand ce sont les structures étatiques elles mêmes - pourtant chargées d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets - qui sont sur le même niveau d'information que les jeunes à de rares exceptions près !

Par ailleurs, force est de reconnaître que les efforts que nous déployons au Sénégal en vue d'améliorer les conditions d'existence des jeunes seront véritablement compromis si les destinataires ne sont pas mis en situation d'en être les principaux acteurs et/ou initiateurs avant d'en devenir tout naturellement les légitimes bénéficiaires. Pour ce faire, il convient de les associer davantage à ces efforts pour les en rendre responsables ; c'est dire donc qu'il faut les informer et les former si l'on veut que leur participation au développement soit vraiment .

active. Ces raisons de premier ordre sont à elles seules suffisantes pour que soit intégrée, et en bonne place dans le dispositif d'insertion, une stratégie de communication efficace comprise dans toutes ses dimensions sociale éducative et de formation.

Mais comment conduire un tel projet en direction des jeunes et du mouvement associatif ? Quelles mesures mettre en œuvre pour leur permettre de maîtriser au lieu de subir le développement et les mutations actuelles et en perspectives ?

La stratégie de communication que nous proposons devra être mise en place progressivement et portera successivement sur des éléments de méthodologie (formulation du message, identification des cibles, démarche) sur des exemples indicatifs en matière de communication directe, en matière de communication indirecte et enfin sur le rôle et la place du mouvement associatif des associations sportives et culturelles (ASC).

Section II - ELEMENTS DE METHODOLOGIE

2.1 - La formulation du message

Elle nous semble être la première démarche à retenir par les structures habilitées ; cette phase de formulation du message à vulgariser consiste d'abord à assurer la collecte, la capitalisation et l'exploitation d'une multitude de données informatives et prospectives sur l'insertion des jeunes (le chapitre premier pourra grandement y aider). En effet, nous pensons que le message d'information et de sensibilisation à véhiculer auprès des jeunes devra s'articuler pour l'essentiel autour des différents programmes existants que ce soit pour les initiatives étatiques ou non.

2.2 - L'indentification des cibles

L'action d'information et de sensibilisation autour de l'emploi s'adresse certes aux populations en général pour la plupart des actions gouvernementales. Mais, compte tenu du fait que les jeunes (15-35 ans) occupent une grande place dans notre société et doivent par conséquent y jouer un grand rôle, la priorité doit leur être accordée ; il faut seulement noter qu'il s'agit là d'un choix politique qui relève de l'Etat, mais compte tenu de l'importance des enjeux et de la multitude des intervenants, et pour une grande efficacité de l'action, il nous semble nécessaire de procéder à un choix de cibles et d'agir par étape de manière à toucher un large éventail d'acteurs (jeunes, ASC ...), de décideurs (autorités locales, élus locaux et nationaux) et de partenaires du développement (ONG, chercheurs, techniciens du développement).

2.3 - La démarche

Elle pourrait, selon nous, reposer sur trois axes principaux :

2.3.1 - La mise en oeuvre d'une communication directe multidirectionnelle et interactive -

Cette phase consiste en l'organisation des foras d'information, de sensibilisation et de concertation, de réunions avec les organismes d'appui et/ou de financement, de séminaires.

X 2.3.2. - La mise en oeuvre d'une communication indirecte diffuse et unidirectionnelle

Cette étape pourrait se traduire par le renforcement et la réhabilitation des infrastructures sportives et socio-éducatives grâce à la mise en oeuvre et au fonctionnement de sections pluridisciplinaires intégrant un certain nombre de métiers artisanaux. En outre l'on devrait enregistrer dans cette phase un accroissement de la grille des programmes de la Radio Diffusion Télévision sénégalaise (RTS) et même la création d'émissions spécifiquement consacrées aux problèmes de l'emploi des jeunes.

2.3.3 - La mise en place de cadres relais de concertation

Cette phase pourrait correspondre à la création de comités décentralisés aux niveaux régional, départemental et local et qui auront pour objectifs, d'accueillir et d'orienter les jeunes désireux s'informer et/ou entreprendre, de conseiller et d'accompagner les porteurs de projet dans les différentes phases d'élaboration et de mise en oeuvre. De telles structures participeront, pour beaucoup, à l'élargissement du cadre de concertation à tous les acteurs et partenaires au niveau local sans restriction aucune.

Cette stratégie de communication proposée va recouvrir donc divers aspects et emprunter différents canaux. En effet, elle procède d'une démarche empirique qui prend en compte les besoins relevant de l'information vitale à véhiculer, ainsi que les besoins en information exprimés

X par les jeunes et clairement soulignés dans le document intitulé "Situation de la jeunesse au Sénégal" élaboré sur la base d'une démarche consensuelle de toutes les parties intéressées pendant l'année internationale de la jeunesse (1985).

Nous allons tenter d'illustrer cette démarche multiforme et multidirectionnelle en présentant un certain nombre d'exemples qui nous paraissent être suffisamment indicatifs et significatifs de la faisabilité du projet.

Section III - EXEMPLES INDICATIFS -

3.1 - En matière de communication directe

Deux axes principaux semblent se dégager :

- l'information sensibilisation et concertation en direction des groupes cibles qui sont au centre du processus de développement (jeunes, décideurs, partenaires) ;
- l'information réflexion avec les intervenants qui sont à la périphérie du processus (CONFÉJES, chercheurs, communicateurs).

3.1.1 - L'information sensibilisation et concertation en direction des jeunes

- séminaires et stages de formation et de perfectionnement sur la conception, l'élaboration, l'exécution, l'évaluation et le suivi des projets,
- séminaire de formation sur la gestion coopérative,
- séminaire de formation sur les problèmes financiers de l'entreprise,
- séminaire de formation sur la création et le suivi des groupements d'intérêt économique et/ou des entreprises.

3.1.2 - L'information sensibilisation et concertation en direction des décideurs

Les cibles à retenir à ce niveau pourraient être : les différents départements ministériels, les parlementaires, les organismes d'appui et/ou de financement. Il s'agira ici d'informer le plus largement possible tous ceux qui sont appelés à légiférer ou à se prononcer d'une façon ou d'une autre sur les problèmes liés à l'insertion des jeunes :

- organisation de journées parlementaires sur l'insertion des jeunes ;
- séminaires de mise à niveau ...

3.1.3 - L'information sensibilisation et concertation en direction des partenaires du développement

Dans ce panel, plusieurs cibles représentatives de partenaires sont concernées :

- le Groupement opérationnel permanent d'Etude et de Concertation (GOPEC) ;
- le Conseil des Organisations non gouvernementales (CONGAD) ;
- l'Agence des Travaux d'Intérêt public (AGETIP) ;
- les Organisations non gouvernementales (ONG) ;
- les Organismes internationaux (UNICEF, UNIFEM ...) ;
- Les Municipalités ;
- Les Sections Coopération des Ambassades implantées au Sénégal.

3.1.4 - L'information / Réflexion débats :

L'objectif recherché ici est d'entraîner dans le sillage de la réflexion sur les divers aspects de l'emploi des jeunes, les chercheurs, les universitaires, les agents du développement, les communicateurs ainsi que tous ceux qui interviennent en matière de vulgarisation et de sensibilisation ; dans ce cadre, plusieurs conférences débats et des journées d'étude peuvent être organisées sous l'égide des techniciens du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

3.2 - En matière de communication indirecte

La première démarche consistera ici à utiliser au mieux les canaux médiatiques existants afin d'obtenir un large impact de l'information et de la sensibilisation sur les problèmes d'insertion des jeunes. Un tel besoin a fait l'objet d'une recommandation spécifique dans le plan d'action décennal en faveur de la jeunesse (1986 - 1995).

Il faudra donc dépasser le niveau actuel de la coopération entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Presse et qui se limite pour l'essentiel à la publication de communiqués, à la couverture de certaines manifestations, et, à de rares reportages. La création et le démarrage des activités d'un centre d'information et de documentation jeunesse devra être une tâche principale si l'on veut permettre aux jeunes de disposer d'un cadre de renseignement dans tous les domaines faisant l'objet de leurs préoccupations en particulier dans le domaine de l'emploi. Ce futur relai entre les jeunes et les différentes institutions présentant un intérêt quelconque pour eux, permettra donc de rassembler en un même lieu, toutes les informations utiles, ce qui évitera aux intéressés toutes ces démarches longues répétitives et parfois décourageantes auprès des différents services. Outre son aspect canal ou médium de communication avec l'extérieur, le centre d'information sera un véritable baromètre qui permettra de tester et/ou vérifier l'efficacité des services ou projets en direction des jeunes ; une telle situation sera rendue possible par le fait que le centre va fournir une information de retour, un feed back qui donnera aux institutions le pouvoir de mieux connaître les besoins et aspiration des jeunes.

Section IV - QUELLE PLACE POUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DES ASC -

4.1 - La fonction d'encadrement économique en matière d'insertion des jeunes

L'extension du champ d'intervention traditionnel des Associations sportives et culturelles (ASC) à des domaines extérieurs et à de nouveaux axes de la vie sociale, a amené certains responsables à proposer une transformation pure et simple des ASC en Groupement d'Intérêt économique (GIE). A priori, une telle option ne nous semble pas viable du fait du gigantisme des ASC. Cependant, la question demeure à savoir quel doit être le rôle et la place des mouvements associatifs dans la recherche de solutions aux problèmes de l'emploi ? Là se pose d'ailleurs avec acuité la problématique de l'ajustement fonctionnel des ASC. La proposition que nous faisons dans ce cadre exclue la transformation des ASC en GIE, ; mais elle recommande plutôt de partir de l'opportunité qu'offre le support associatif qu'est l'ASC pour mettre en oeuvre des modules susceptibles de garantir la promotion des initiatives individuelles et/ou collectives en intégrant dans l'association une fonction d'encadrement économique, ce qui permettra l'émergence de nouveaux entrepreneurs indépendants dans le secteur informel.

Il est évident que cette transition des ASC vers le socio-économique ne peut pas être le résultat de voeux pieux mais découlera de la mise en oeuvre, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de modules de formations spécifiques, aptes à permettre aux jeunes de pouvoir identifier leurs projets et de le monter aux plans technique, économique et financier. Il faudra donc, en résumé, permettre aux jeunes qui sont dans leur ASC :

- de pouvoir se familiariser avec la carrière d'entrepreneur ;
- de réfléchir sur leurs situations et/ou motivations, leurs atouts et idées de projet ;
- de préciser si la carrière d'entrepreneur leur convient et s'ils ont le goût de poursuivre ;

- de pouvoir développer leur produit et la connaissance de leur marché, leur stratégie, leurs réflexes clients, leurs prévisions financières et la maîtrise de leurs obligations ;
- de pouvoir préparer les documents nécessaires à la négociation financière, d'évaluer leur style et de développer leur talent de négociateur, bref, d'intégrer les circuits productifs en tant qu'entrepreneur.

En résumé, il s'agira de mettre en place une démarche qui procède d'une réelle volonté d'élargir l'action de concertation et de décentralisation des activités en impliquant directement les techniciens à la base.

4.2 - Eléments de base de nouvelle stratégie

La recherche d'un large consensus des acteurs intéressés par le problème de l'emploi passe nécessairement par la prise en compte d'un certain nombre de constats liés aussi bien aux objectifs globaux qu'aux objectifs sectoriels à atteindre dans ce cadre et que nous rappelons dans les lignes suivantes :

- a) - Dans le domaine de l'insertion des jeunes, toute action entreprise doit être précédée par une prise de conscience des jeunes à partir d'opérations d'information éducation communication (IEC) efficaces.
- b) - les informations pour la mobilisation des jeunes autour de l'emploi, ne sauraient à notre avis se fonder sur des interventions isolées dans la mesure où le message doit toujours être intégré aux préoccupations de tous les intervenants, ce qui nécessite évidemment une coordination efficace.
- c) - les investissements qui seront faits dans le domaine de la mobilisation des jeunes devront venir appuyer les initiatives existantes pour permettre à chaque intervenant d'utiliser à plein ses capacités ; dans ce sens, l'expérience en cours au CNESPADJ sur le

projet entrepreneuriat jeunesse devra être soutenue et renforcés, malgré le fait qu'il soit nécessaire et même indispensable d'en définir la nouvelle stratégie contrale qui permette d'éviter ces statuts de simples exécutants assignés aux différents partenaires sur le terrain.

d) - Les actions d'IEC pour la mobilisation des jeunes autour de l'emploi devront désormais partir d'une recherche préalable qui devra elle aussi être fonction des cibles. Ce constat indique combien il est important d'appuyer les initiatives du CNESPAOJ pour lui permettre de finaliser et de publier les résultats de l'enquête pluridisciplinaire sur les besoins et aspirations des jeunes.

e) - L'existence d'un dispositif d'insertion cohérent dans un contexte caractérisé par un télescopage des activités des différents ministères paraît à priori du domaine de l'imaginaire. Il faudra donc que le Gouvernement puisse régler ces problèmes en intégrant les paramètres suivants parmi les principes de base qui doivent soutenir l'organisation des structures administratives :

- éviter les conflits de compétence par une harmonisation de l'intervention des différents ministères ;
- éviter la dilution des efforts et des moyens dans le cadre de la spécialisation de la recherche dans le secteur de la jeunesse comme préalable indispensable ; le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui dispose des cadres caractérisés par une diversité des profils de base et des spécialisations devra y occuper une place centrale.

CONCLUSION

En terminant de préparer cette monographie, beaucoup de questions me reviennent à l'esprit : il s'agit de tous ces obstacles et difficultés à une insertion des jeunes dans les circuits de production (diminution de l'offre au niveau des emplois, saturation des secteurs traditionnels, incapacité du Gouvernement à générer des emplois salariés nouveaux ...).

Toutes ces contraintes liées à une forte croissance démographique (2,7 %) ont pour conséquences le grossissement des rangs des chômeurs, ce qui favorise petit à petit les occupations marginales et les besognes occasionnelles qui mènent lentement mais progressivement vers la délinquance sous toutes ses formes.

Face à cette crise qui n'interpelle pas seulement le Gouvernement, les initiatives des organisations non gouvernementales et/ou privées doivent occuper toute leur place dans la stratégie de communication à mettre en oeuvre. C'est à ce niveau qu'il faut intégrer le programme de générations d'emplois de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP), les Programmes des Organisations non gouvernementales (ONG), car seule une politique de l'emploi des jeunes, dynamique et coordonnée, peut contribuer utilement à atténuer les effets de l'ajustement structurel.

Déjà en 1985, la recherche d'un large consensus des acteurs intéressés, avait amené le Sénégal à adopter un plan d'action décennal en faveur de la jeunesse et mis en place un comité d'exécution et de suivi. Mais force est de reconnaître que l'Etat a enlevé d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre en ne dotant pas cette structure des moyens de sa politique. En effet, le Comité national d'Exécution et de Suivi du Plan d'Action décennal en faveur de la Jeunesse (CNESPADJ) aurait pu jouer un rôle décisif en tant que structure relei

où siègent déjà en parité tous les acteurs intéressés (Ministères, ONG, Organismes gouvernementaux, Mouvements associatifs ...).

Le second niveau qui m'interpelle porte sur la démarche utilisée pour définir une stratégie de communication autour de l'emploi des jeunes ; elle ne peut être, à notre avis, perçue correctement que si nous la mettons en relation avec ce sentiment de peur qui nous habite face aux déviations qui nous menacent en cas de non intégration des dimensions suivantes :

- 1) - la viabilité d'une stratégie de communication autour de l'emploi des jeunes ne doit pas seulement se réduire à la définition d'une politique qui dirait ce que les techniciens veulent pour les jeunes ; les jeunes doivent y occuper toute leur place ;
- 2) - en l'absence d'une réflexion permanente sur la viabilité de cette stratégie, l'on risque d'aboutir pour la plupart du temps, à un réflexe sécuritaire vis à vis des jeunes et synonyme de pilotage à vue d'échec.

Si ces préalables sont respectés, la stratégie à mettre en oeuvre de manière progressive comprendrait deux niveaux : une communication directe (l'information sensibilisation et concertation en direction des acteurs, des décideurs, des différents partenaires du développement, l'information réflexion débat) et une communication indirecte ; elle se traduirait aussi par la création d'une nouvelle fonction appelée fonction d'encadrement économique dans les associations sportives et culturelles (ASC). Dans ce cadre, la dimension formation occupera un aspect important avec ses trois dimensions : incitation, insertion et accompagnement.

Puisse cette monographie aider les techniciens du Ministère de la Jeunesse et des Sports à connaître le contenu et les objectifs des politiques et programme mis en oeuvre par l'Etat sénégalais, et surtout à poursuivre la concertation par une recherche croissante d'une implication de tous les acteurs intéressés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- . Mark Penouil, Socio-Economie du sous développement, Dalloz, Paris 1979.
- . Meine Pieter Van Dijk, "Sénégal" : Le secteur informel de Dakar, L'harmattan, villes et entreprises 1986.
- . Patrick Guillaumont, Economie du développement, tome 1, PVF, Paris 1985.
- . René Demeestere et Gérard Viens, Management des collectivités locales et des associations sans but lucratif, E.S.F., Paris 1980.
- . BIT, L'emploi non salarié et le projets ce développement, avril 1989.
- . BIT, Pour une politique d'emploi au Sénégal, esquisse d'une stratégie concertée et intégrée, 1982.
- . DIRE, Communication sur la politique de l'emploi au Conseil inter-ministériel du 08 décembre 1988.
- . DIRE, Plan d'action pour l'emploi, janvier 1989.
- . Direction de la Statistique du Sénégal, Situation économique du Sénégal 1985 - 1986 - 1987.
- . USAID/Sénégal, Etude du secteur informel de Dakar et de ses environs, Phase III, Rapport final, août 1989.
- . USAID/Bureau pour l'Afrique, Rapport final de la Conférence sur le secteur informel : Politiques et programmes d'appui, Abidjan, du 23 au 25 avril 1989.

